

Quels risques, quelles réglementations, quelle supervision ?

Quels risques, quelles réglementations, quelle supervision ?

1. Des risques accrus, le défi des taux bas, le défi du digital
2. Une réglementation renforcée et la finalisation de Bâle 3
3. Une supervision adaptée à l'évolution des risques

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RISQUES POUR LE SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS : NIVEAU ET ÉVOLUTION	
Principaux risques pour le système financier français	Niveau actuel et changement ²
<p>1. Risque macroéconomique <i>Scénario de reprise modérée en France exposé aux risques relatifs aux conséquences du référendum sur le « Brexit » et au risque de ralentissement des économies émergentes.</i></p>	
<p>2. Risque lié à l'environnement de taux d'intérêt bas <i>Risque de correction abrupte des primes de risques sur les actifs obligataires. Pression sur la rentabilité des banques et des assurances. Hausse de l'endettement des ménages et des entreprises. Accroissement du risque de taux par la durée anticipée de l'environnement de taux bas et l'extension du territoire des instruments à taux négatifs.</i></p>	
<p>3. Risque de marché <i>Très grande volatilité des prix des matières premières, générant un risque sur les portefeuilles et risque de volatilité financière associé aux résultats du référendum sur le Brexit.</i></p>	
<p>4. Risque immobilier <i>Robustesse du système de caution des prêts immobiliers résidentiels. Risques concentrés sur le marché immobilier commercial du fait d'une surévaluation importante des prix des bureaux en Ile de France.</i></p>	
<p>5. Risque réglementaire pour les banques françaises <i>Pression réglementaire forte pour ajuster les modèles d'activité et les bilans des banques françaises afin de respecter les ratios bâlois d'ici à leur mise en œuvre. Nouvelles réformes en cours de finalisation susceptibles de causer des coûts d'ajustement supplémentaires</i></p>	
<p> Risque systémique  Risque élevé  Risque modéré</p>	

Source : Banque de France – Évaluation des Risques du Système financier français – juin 2016

Des effets négatifs

1. La pression sur la marge nette d'intérêt
2. La vague de remboursements anticipés et de renégociation
3. Les excédents de liquidité pèsent sur la rentabilité
4. Le coût du capital limite la capacité d'appel au marché
5. Prise de risque excessive dans l'octroi de crédit et dans l'allocation d'actifs
6. Le report des meilleurs emprunteurs sur les financements de marché
7. Le frein au désendettement du secteur non financier

et des effets positifs

1. La baisse du coût de refinancement des banques
2. La baisse des coûts de financement pour les agents économiques
3. Meilleur accès au crédit pour les particuliers/entreprises et hausse des volumes de crédits
4. L'amélioration de la situation du secteur non financier (particuliers et entreprises)
5. L'amélioration de la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements, hausse de la qualité des actifs et baisse du coût du risque

Les effets nets dépendent des modèles d'activité

1. La structure des revenus (intérêts / commissions)
2. La part des dépôts / financements de marché
3. La part des taux fixes / variables dans les crédits
4. La capacité à réduire les coûts

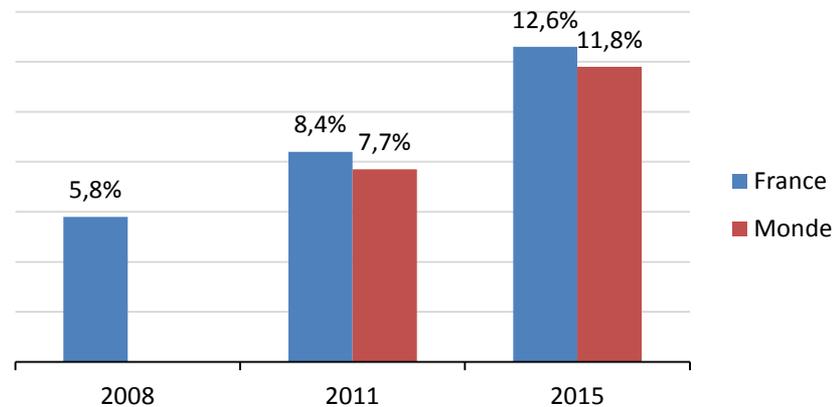
La transformation digitale est un défi mais d'abord une opportunité

Un défi	Des atouts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une grande vitesse de diffusion des nouveaux usages digitaux ▪ Risque de perte de parts de marché et de baisse des sources de revenus ▪ Des risques d'exécution inhérents à toute transformation importante ▪ Des risques spécifiques à la finance digitale : cybercriminalité, protection des données personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une clientèle large ▪ Des données nombreuses et bien sécurisées ▪ Une forte expérience dans la gestion des risques
<p style="text-align: center;">Une opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux services pour les utilisateurs • Une baisse des coûts de transaction pour les utilisateurs et de traitement interne des intermédiaires • Une résilience accrue de certains process • Un impact positif pour l'économie réelle et son financement • Un enjeu de compétitivité 	<p>Une stratégie</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une gouvernance forte « tone from the top » ▪ Des investissements dans les systèmes d'information ▪ Un service toujours plus adapté aux clients, plus sûr, plus souple, plus inter connecté ▪ Une diversification des services en propres ou en partenariat ▪ L'humain au cœur de la transformation

2. Une réglementation renforcée et la finalisation de Bâle 3

Bâle 3 a déjà permis de renforcer la solidité des banques

Une solvabilité (CET1) en net progrès depuis 2008



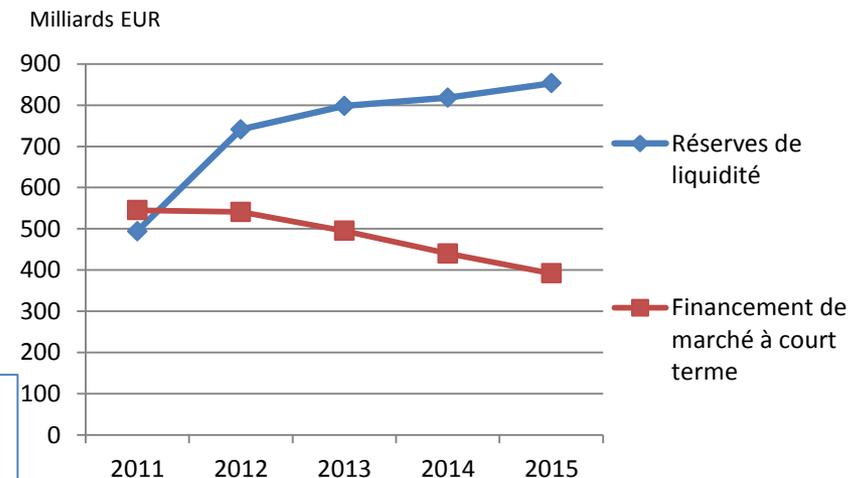
Source : SGACPR, BCBS (monde = banques internationales avec Tier 1 > 3G€)

Renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres

Encadrement du risque de liquidité

+ exigences spécifiques pour les établissements systémiques G-SIBs)

Une augmentation des réserves de liquidité et une diminution des financements de marché à court terme



Source : communication financière

2. Une réglementation renforcée et la finalisation de Bâle 3

Un projet de la Commission pour réviser CRD4/CRR et appliquer Bâle 3

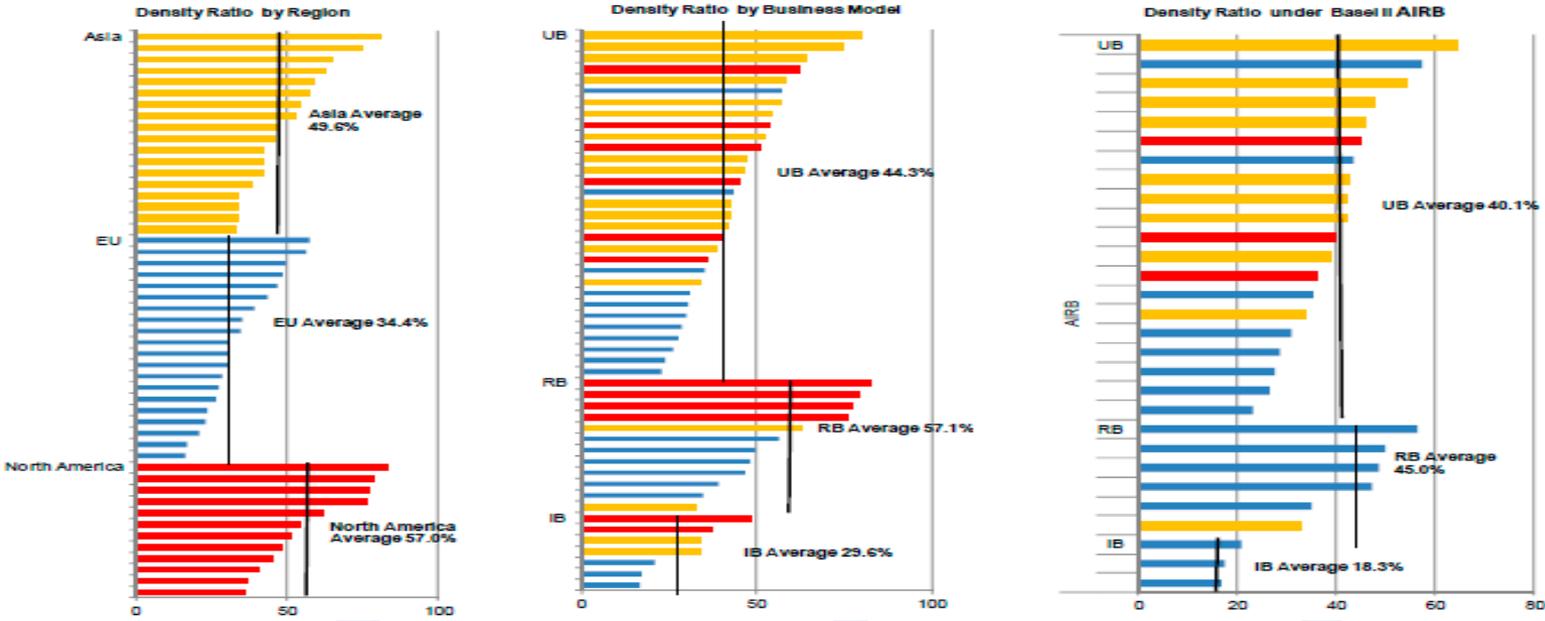
- Appliquer la TLAC
- Introduire le NSFR
- Intégrer le ratio de levier en Pilier 1
- Prendre en compte la revue fondamentale du risque de marché
- Prendre en compte le risque de taux dans le portefeuille bancaire
et aussi
- Un cadre pour les groupes bancaires de pays tiers
- Une application élargie de la proportionnalité (publications, reportings)

2. Une réglementation renforcée et la finalisation de Bâle 3

Pour finaliser Bâle 3, la variabilité des risques pondérés en question

Source : 'Working Paper' du FMI (Fonds monétaire international) de mars 2012 : *Revisiting Risk-Weighted Assets*

Figure 10. RWA Densities for all Banks in our Sample Grouped by Region and by Business Model



Comité de Bâle sur le contrôle bancaire



Adapter Bâle III



Harmoniser les règles de mise en œuvre

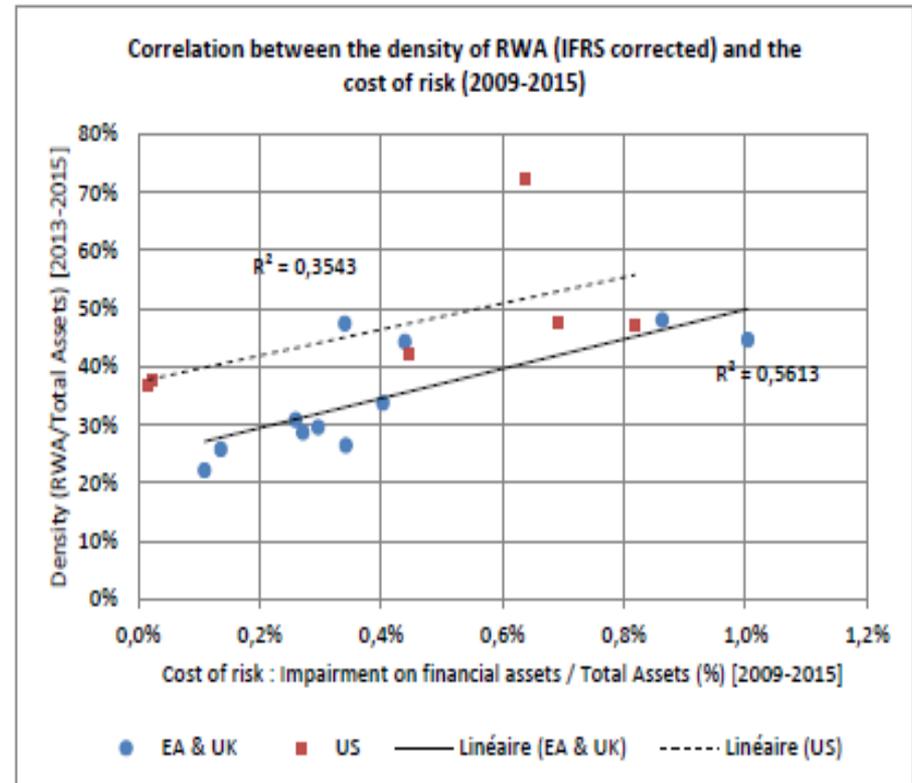
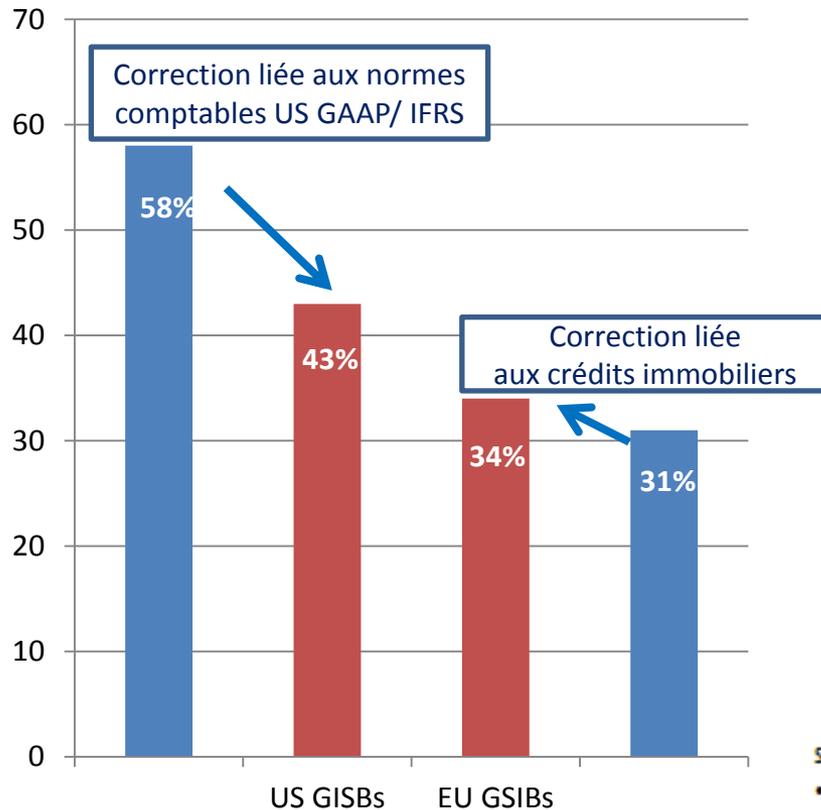


Revoir de manière harmonisée les modèles

2. Une réglementation renforcée et la finalisation de Bâle 3

La variabilité s'explique en partie par des éléments objectifs

Risques pondérés / total de bilan
(données au 30 juin 2016)



Sources: The raw data comes from:

- FDIC Global Capital Index for the Total Assets (TA) and the Total RWA.
- SNL for the Cost of Risk (Impairment on Financial Assets over Total Assets) for the year 2009-2013

2. Une réglementation renforcée et la finalisation de Bâle 3

Il faut finaliser Bâle 3 pour fixer l'horizon réglementaire

Question centrale : **quelle place et quel rôle pour les modèles internes** dans le dispositif réglementaire ?



Objectif des travaux de finalisation de Bâle 3 : **restaurer la confiance dans l'évaluation des risques** réalisés par les banques

En pratique, les travaux de finalisation de Bâle 3 portent sur :

- **Mesure du risque de crédit** : révision en profondeur de l'approche standard et encadrement accru de l'approche notations internes (IRB)
- **Mesure du risque opérationnel** : refonte du dispositif existant (nouvelle approche et fin de l'utilisation des modèles internes)
- Possible introduction d'un **capital output floor**
- Introduction d'une **exigence de levier spécifique pour les G-SIBs**, au-delà de l'exigence de 3% de Tier 1.

3. Une supervision adaptée à l'évolution des risques

La supervision par la BCE a renforcé la supervision européenne

Organisation	Supervision	Harmonisation
<ul style="list-style-type: none">▪ Près de 1000 recrutements▪ Mise en place d'un cadre juridique▪ Mise en place d'outils▪ Mise en place des JTS▪ Collaboration avec les autorités nationales	<ul style="list-style-type: none">▪ Revue des actifs▪ Identification des principaux risques et des priorités de supervision▪ Programme de supervision pour les 129 groupes▪ Évaluation prudentielle (SREP) et fixation d'exigences de Pilier 2▪ Revues thématiques (gouvernance et appétit aux risques, financements à effets de levier, cyber risques)	<ul style="list-style-type: none">▪ Définition d'une méthodologie d'évaluation (SREP)▪ Harmonisation des options et discrétions nationales▪ Lignes directrices sur les dividendes▪ Lignes directrices sur les prêts non performants▪ Pratiques uniformes de supervision (« fit and proper »)

Une approche modifiée du Pilier 2 pour 2017

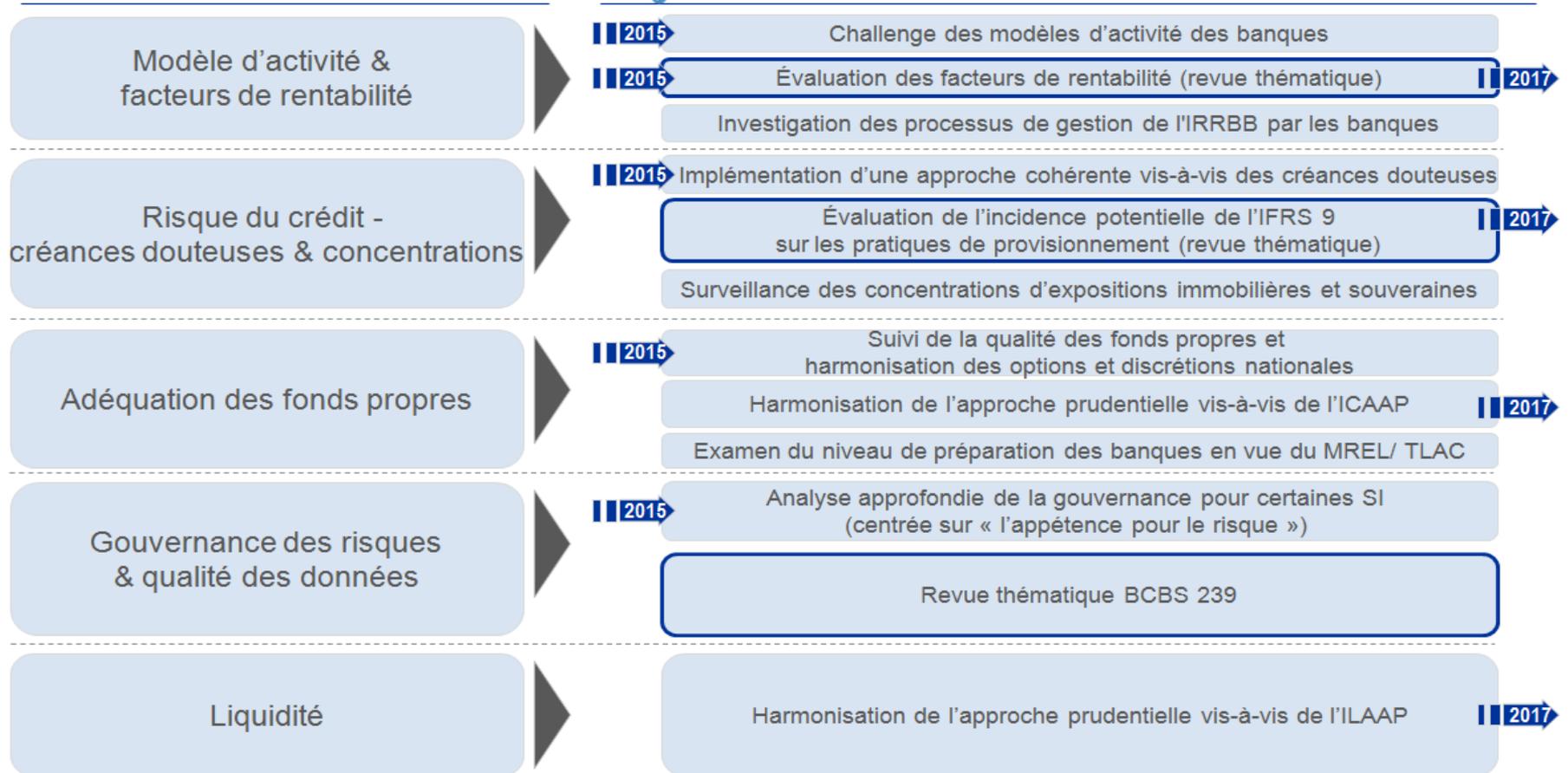
	SREP 2015	SREP 2016
Pilier 2	<ul style="list-style-type: none"> Exigence globale de Pilier 2 (impact sur le « MDA ») 	<ul style="list-style-type: none"> Exigence (P2R) (impact sur le « MDA ») Recommandation (P2G) (pas d'impact « MDA »)
Coussin de conservation des fonds propres (CCB)	<ul style="list-style-type: none"> Chevauchement avec le Pilier 2 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de chevauchement avec le Pilier 2
CET1 ordre d'empilement	<p><i>* Les proportions ne représentent pas forcément la réalité</i></p>	<p><i>* Les proportions ne représentent pas forcément la réalité</i></p>
Composition des fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> Pilier 2: 100% CET1 	<ul style="list-style-type: none"> P2R & P2G: 100% CET1 <small>ingulaire</small>
Décision SREP	<ul style="list-style-type: none"> CET1 	<ul style="list-style-type: none"> P2R: CET1 et exigence de fonds propres totale P2G: CET1

Toutes choses égales par ailleurs, les exigences prudentielles ne seront pas accrues de 2015 à 2016 et pendant l'introduction progressive du coussin de conservation des fonds propres

3. Une supervision adaptée à l'évolution des risques

Les priorités du MSU pour 2016 devraient se prolonger en 2017

Priorités



3. Une supervision adaptée à l'évolution des risques

Les priorités de contrôle de l'ACPR pour 2017

1 - Au titre de sa responsabilité en matière de **stabilité financière** et dans le cadre des travaux du Haut Conseil de Stabilité Financière

- La soutenabilité des modèles d'activité dans un contexte de croissance faible, de taux bas et de développement du digital
- La calibration et les impacts des nouvelles réglementations (finalisation de Bâle 3)

2 – Au titre des compétences **nationales de supervision**

- Le renforcement de la sécurité opérationnelle (cyber risque, évolution du secteur des paiements)
- Approbation et suivi des plans de rétablissement
- Situation de conflits d'intérêt en pratiques commerciales et modalités particulières de commercialisation
- En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : contrôles groupe, mise en œuvre des dispositifs de gels des avoirs, contrôles de certaines activités

Merci de votre attention

Retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : www.acpr.banque-france.fr